958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0
Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 septembre 2025, le conseil municipal d'Ayer's Cliff a adopté le règlement numéro 2025-08 intitulé : *Règlement 2025-08 décrétant une dépense de 486 419,77 $ et un emprunt de 99 999$ pour l'aménagement de la surface multisport au parc Tyler.*

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2025-08 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

   Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire**,** passeport**,** certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de **9 heures à 19 heure le jeudi le 18 septembre 2025**, au bureau de la municipalité d'Ayer's Cliff, situé au 958 rue Main, Ayer's Cliff.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2025-08 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **112**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2025-08 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé après 19 heures le 18 septembre 2025, au bureau de la municipalité d'Ayer's Cliff, situé au 958 rue Main, Ayer's Cliff.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture du bureau municipal ou encore sur le site internet de la municipalité sous l'onglet règlement : https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/

958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0
Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 12 septembre 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

   ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

   ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins le 12 septembre 2025;

   ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins le 12 septembre 2025;

   ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins le 12 septembre 2025, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0
Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

10. Personne morale

☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 septembre 2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné en ce 12 septembre 2025,

Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière